

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°38 du 31 août 2012

PARTIE TEMPORAIRE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°32

ARRÊTÉ

portant dissolution du cercle mixte de gendarmerie de Bron.

Du 16 juillet 2012

ARRÊTÉ portant dissolution du cercle mixte de gendarmerie de Bron.

Du 16 juillet 2012

NOR D E F G 1 2 5 1 3 2 8 A

Texte modifié :

Arrêté du 19 novembre 1999 (BOC/PA n° 51/1999, p. 6415).

Référence de publication : BOC N°38 du 31 août 2012, texte 32.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3412-1. et suivants ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1999 ⁽¹⁾ portant création de cercles mixtes de gendarmerie,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte de gendarmerie de Bron est dissous à compter du 27 juillet 2012.

Art. 2. L'alinéa 56 de l'arrêté du 19 novembre 1999 ⁽¹⁾ portant création de cercles mixtes de gendarmerie est supprimé.

Art. 3. Le général de division, commandant la région de gendarmerie du Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

*Le colonel,
adjoint au sous-directeur administratif et financier,*

André PETILLOT.

(1) BOC/PA n° 51/1999, p. 6415.